

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 22 avril 2024 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de
Mons, 61 à 6220 Fleurus**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Présentation du nouveau site internet de la Ville de Fleurus.**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 24 janvier 2024 - Entretien, contrôle et dépannage des systèmes de chauffage et chauffe-eau - Ramonage des cheminées - Approbation de l'attribution.**
3. **INFORMATION - Règlements complémentaires pris par le Conseil communal.**
4. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de l'encaisse, arrêtée à la date du 31 mars 2023.**
5. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de l'encaisse, arrêtée à la date du 30 juin 2023.**
6. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de l'encaisse, arrêtée à la date du 30 septembre 2023.**
7. **Direction générale - Cession d'un droit d'utilisation de photographies aux élus - Décision à prendre.**
8. **Direction générale - Cession d'un droit d'utilisation de photographies à un élu - Décision à prendre.**
9. **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
10. **Marché conjoint de travaux de réfection de la voirie de la rue Mangon - Approbation de la convention Ville de Fleurus/Commune de Sambreville - Décision à prendre.**
11. **Marché de travaux en 2 lots ayant pour objet la démolition et la reconstruction de l'école du Vieux-Campinaire à Fleurus - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
12. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, route de Gosselies, 329 - Abrogation - Décision à prendre.**

13. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, rue Emile Vandervelde, 41 - Abrogation – Décision à prendre.**
14. **PATRIMOINE - Quartier Renaissance - Immeuble Arezzo - Appartement A.3.2 - Compromis de vente - Décision à prendre.**
15. **AFFAIRES PATRIOTIQUES - Commémorations du 08 mai 2024 - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'Association de Fait "Les Associations patriotiques de l'entité de Fleurus" - Approbation - Décision à prendre.**
16. **AFFAIRES PATRIOTIQUES - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Récéré Seniors", dans le cadre du 80ème anniversaire du débarquement allié, célébré en Normandie le 06 juin 2024 - Approbation - Décision à prendre.**
17. **Facture "FORREZ WALLONIE" - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
18. **Acquisition d'isoloirs, pour personne handicapée, pour les élections 2024 - Approbation de la décision du Collège communal du 27 mars 2024 - Admission de la dépense – Décision à prendre.**
19. **Déplacement de deux agents du Département "Promotion de la Ville - Service Tourisme", dans le cadre de l'Assemblée générale de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (F.E.C.N.), du 03 au 05 mai 2024 à Plymouth (Angleterre) - Avance de trésorerie - Décision à prendre.**
20. **Relations Internationales - Création d'un jumelage entre la Ville de Fleurus et la Commune de Lugo en Italie - Proposition du "Pacte de Jumelage" - Décision à prendre.**
21. **Enseignement fondamental – Accord de collaboration entre la Haute Ecole Léonard de Vinci, pour le secteur des sciences humaines et sociales et la Ville de Fleurus, relatif à l'accueil d'étudiants stagiaires, au sein des écoles communales fondamentales de Fleurus – Décision à prendre.**
22. **Demande de permis d'urbanisme relative à un bien sis à l'avenue de la Gare à 6220 Fleurus et ayant pour objet l'aménagement de l'esplanade de la gare - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

23. **Désignation des agents communaux, chargés de la perception de certaines recettes – Actualisation - Décision à prendre.**
24. **Enseignement fondamental - Ratification de la réduction d'attributions, au 12 mars 2024, à raison de 03 P/S, d'un maître de morale, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale, à partir du 25 mars 2024, à raison de 03 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, aux groupes scolaires I et II, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
26. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la réduction d'attributions, au 22 février 2024, à raison de 01 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**

27. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 22 février 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.
28. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 11 mars 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
29. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.
30. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 12 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.
31. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 11 mars 2024 au 28 avril 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
32. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la réduction d'attributions, au 11 mars 2024, à raison de 12 P/S, d'un instituteur primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 11 mars 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
34. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 11 mars 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 03 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 11 mars 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 03 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 11 mars 2024 au 28 juin 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 22 février 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 12 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.

40. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 03 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**
41. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 03 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**
42. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 09 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**
43. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 19 mars 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
44. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la fin de fonctions, au 21 février 2024, à raison de 05 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**
45. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 22 février 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
46. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 22 février 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Décision à prendre.**
47. **Enseignement fondamental - Extension de la nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'un maître de cours de "Philosophie et de Citoyenneté", à raison de 10 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus - Décision à prendre.**
48. **Enseignement fondamental – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'une institutrice primaire, à raison de 24 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Année scolaire 2023/2024 - Décision à prendre.**
49. **Enseignement fondamental – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'une institutrice primaire, à raison de 24 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Année scolaire 2023/2024 - Décision à prendre.**
50. **Enseignement fondamental – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'un maître de psychomotricité, à raison de 26 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Année scolaire 2023/2024 - Décision à prendre.**
51. **Enseignement fondamental – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'un maître d'éducation physique, à raison de 02 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Année scolaire 2023/2024 - Décision à prendre.**
52. **Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé d'accueil, en vue d'une adoption et de la tutelle officieuse, du 11 février 2024 au 21 avril 2024, à accorder à un professeur de trompette, d'ensemble instrumental et de musique de chambre instrumentale, à titre définitif – Prise d'acte.**

53. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour interruption de carrière, dans le cadre du congé parental, du 22 avril 2024 au 28 avril 2024, à accorder à un professeur de trompette, d'ensemble instrumental et de musique de chambre instrumentale, à titre définitif – Prise d'acte.
54. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Démission, à raison de 04 P/S, d'un professeur de formation musicale, au 31 mars 2024 – Prise d'acte.
55. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de l'augmentation d'attribution, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 02 P/S, à partir du 1er janvier 2024 - Décision à prendre.
56. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 08 P/S, à partir du 08 janvier 2024 - Décision à prendre.
57. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 05 P/S, du 08 janvier 2024 au 05 juillet 2024 - Décision à prendre.
58. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 14 P/S, à partir du 1er février 2024 - Décision à prendre.
59. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'improvisation, à raison de 06 P/S, à partir du 15 février 2024 - Décision à prendre.
60. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation pluridisciplinaire, à raison de 02 P/S, d'orthophonie, à raison de 01 P/S et de théâtre, à raison de 01 P/S, à partir du 1er février 2024 - Décision à prendre.
61. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'ensemble instrumental, à raison de 02 P/S et de musique de chambre, à raison de 04 P/S, à partir du 11 mars 2024 - Décision à prendre.
62. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de trompette, à raison de 06 P/S, à partir du 11 mars 2024 - Décision à prendre.
63. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 12 P/S, à partir du 1er mars 2024 - Décision à prendre.
64. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 12 P/S, à partir du 1er mars 2024 - Décision à prendre.
65. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Extension de nomination, à titre définitif, au 1er avril 2024, d'un professeur de formation musicale, à raison de 01 P/S – Décision à prendre.
66. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Extension de nomination, à titre définitif, au 1er avril 2024, d'un professeur de piano, à raison de 03 P/S de piano – Décision à prendre.

67. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Extension de nomination, à titre définitif, au 1er avril 2024, d'un professeur de piano, à raison de 01 P/S – Décision à prendre.
68. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'un professeur d'accordéon, à raison de 02 P/S – Décision à prendre.
69. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2024, d'un professeur de guitare, à raison de 13 P/S – Décision à prendre.

FLEURUS, LE 10/04/2024

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Laurent MANISCALCO



Loïc D'HAËYER